



# **L'organisation de l'offre de formation professionnelle du spectacle vivant**

- Présentation synthétique de la formation initiale et de la formation continue**
- Les outils contractuels proposés aux branches relatifs à la formation professionnelle**
- Notions clefs**
- De qui relève l'offre de formation**
- Composition de l'offre de formation**
- Lexique**

**Juillet 2010**

# Formation professionnelle

## INITIALE

## CONTINUE

<b>Quand ?</b>	Avant la vie active, ou à son démarrage		Pendant la vie active		
<b>Quoi ?</b>	Formations longues : certifiantes (diplômes, titres, CQP) ou qualifiante		- Formations courtes (stages, modules...) - Formations longues : certifiantes (diplômes, titres, CQP) ou qualifiante		
<b>A l'initiative de ?</b>	La personne		De l'employeur / Du salarié / Du demandeur d'emploi		
<b>Pour quels objectifs ?</b>	Acquisition de connaissances, attitudes et compétences fondamentales (logique de qualification)		- Maintien dans l'emploi (logique d'adaptation) - Développement des compétences (logique d'évolution / mobilité) - Retour à l'emploi (logique de réinsertion)		
<b>Comment ?</b>	<b>Statut des publics</b>	<b>Modalités</b>	<b>Statut des publics</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Dispositifs</b>
	Elèves / Etudiants	Formation en établissements publics ou privés <i>Pas de financement</i>	Salariés	Entreprises OPCA /OPACIF : - AFDAS -UNIFORMATION  (+ <i>financements Etat et Conseils régionaux</i> )	- Plan de formation - Période de professionnalisation - Contrat de professionnalisation - Congé Individuel de Formation - Droit Individuel à la Formation - Congé pour Validation des Acquis de l'Expérience - Prépa Opérationnelle à l'emploi - Bilan de compétences
	Apprentis	Contrat d'apprentissage comportant une période de formation dans un CFA <i>Financement des Conseils régionaux</i>	Agents de la fonction publique territoriale	CNFPT	- Stages catalogues - Formations spécialisées
			Demandeurs d'emploi	Pole emploi (+ <i>financements Etat et Conseils régionaux.</i> )  ----- Conseils régionaux (+ <i>financements Etat</i> )  -----  Etat	- Actions de formations conventionnées (dans le cadre du PPAE) - Prestations d'accompagnement et d'orientations  ----- - Actions de formations (dans le cadre du CPRD) - Prestations d'accompagnement - Aides diverses, chèque VAE...  ----- - Actions de formation : lutte illettrisme, détenus, réfugiés...

# Les outils contractuels proposés aux branches relatifs à la formation professionnelle

## Conseils régionaux

### CPRD (remplace le PRDF)

#### Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Objet : définir une programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, assurer le développement cohérent de l'ensemble des filières de formation. Il comporte des actions d'information, l'orientation...

*Code de l'Education L214-13*

Publics : jeunes et adultes (actifs et DE)

### Conventions avec les OPCA / OPACIF

Conventions financières de partenariat d'actions de formation continues dont l'objet est de renforcer les compétences et les qualifications.

Publics : salariés

## Etat / Ministère chargé de l'Emploi DGEFP / DIRECCTE

### EDEC - ADEC

#### Engagement de développement de l'emploi et des compétences

Outil contractuel entre l'Etat et les branches professionnelles (partenaires sociaux et OPCA) visant à impulser et à encourager les projets de développement de l'emploi et des compétences (stratégies de ressources humaines, sécurisation des parcours, lutte contre les discriminations, anticipation des mutations économiques ...).

Publics : entreprises et salariés

Branche du spectacle vivant :

- EDEC en 2006

- ADEC en 2009

## Contrats d'objectifs

Ces accords tripartites (Etat, Régions, branches professionnelles), fixent les objectifs de développement et coordination des différentes voies de formation professionnelle, et notamment de formation professionnelle alternée. Ils peuvent comporter des actions en faveur de l'emploi.

Leur appellation varie selon les régions, exemples :

- COT : Contrats d'Objectifs Territoriaux

- COEF : Contrat d'Objectifs Emploi Formation

Publics : tous publics (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi)

# Notions clefs

## 1) Les certifications

Une certification atteste de la possession de savoirs ou de compétences obtenus par le suivi d'une formation professionnelle (et sanctionnée par la réussite à des évaluations), ou par la voie de la VAE.

Les certifications sont de trois types :

- le **diplôme**, délivré au nom de l'Etat par un ministère
- le **titre à finalité professionnelle**, délivré par un établissement public ou privé et inscrit au RNCP
- le **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**, délivré par une CPNEF (L6314-2 code du travail)

## 2) Le RNCP Répertoire National des Certifications Professionnelles

Le RNCP est piloté par la CNC (Commission Nationale des Certifications Professionnelles), placée sous l'autorité du 1er premier ministre.

Le RNCP est un outil d'information tout public.

Il a pour objet de répertorier toutes les certifications existantes, dans tous les domaines professionnels, afin de faciliter le choix d'une formation.

Les diplômes sont inscrits de droit.

Les titres sont inscrits sur demande via une procédure (cette procédure d'inscription au répertoire remplace l'homologation).

## 3) La VAE Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE est une voie d'obtention d'une certification.

Elle permet d'obtenir une certification en faisant valoir les acquis de l'expérience du candidat.

Le candidat est alors dispensé de suivre la totalité ou une partie des enseignements et des épreuves.

## 4) Formations certifiantes et formations qualifiantes

- **Les formations certifiantes :**

Formations à visée professionnelle qui font l'objet d'une validation des acquis de l'apprentissage par la délivrance d'une certification.

- **Les formations qualifiantes :**

Formations à visée professionnelle :

- dont les modes de validation des acquis ne visent pas formellement l'obtention d'une certification ;
- dont l'objectif est l'acquisition d'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche.

## 5) La formation en alternance

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier.

Elle est fondée sur l'articulation de périodes en entreprise et de périodes en centres de formation.

Il existe actuellement 2 types de contrats de travail alternés.

	<b>Contrat d'apprentissage</b>	<b>Contrat de professionnalisation</b> <i>Remplace les contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation</i>
<b>Type de formation ?</b>	Formation initiale	Formation continue
<b>Pour qui ?</b>	Jeunes de 16 à 25 ans Dérogations possibles dans certaines situations	- Jeunes de 16 à 25 ans révolus - Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
<b>Pour quels objectifs ?</b>	Acquérir une certification professionnelle	Acquérir certification ou une qualification
<b>Quel encadrant en entreprise ?</b>	Maitre d'apprentissage	Tuteur

## **L'offre de formation professionnelle initiale et continue pour le spectacle vivant relève :**

**1) des ministères**

**et**

**2) des organismes de formation (publics ou privés)**

**et**

**3) de la CPNEF-SV**

# 1) Le ministère de l'Education Nationale

	Enseignement secondaire		Enseignement supérieur		
	<i>Voie générale et technologique</i>	<i>Voie professionnelle</i>	<i>Formations généralistes</i>	<i>Formations courtes professionnalisées</i>	<i>Formations professionnalisées</i>
<b>Etablissements</b>	- Lycées	- Lycées - Les CFA (apprentissage)	- Universités - Etablissements supérieurs habilités	- Lycées - Instituts Universitaires de Technologie ou Professionnalisés (IUT - IUP)	- Universités - Etablissements supérieurs habilités (écoles d'ingénieur, de commerce...).
<b>Diplômes</b>	- Bac  <i>Niveau IV :</i> - Bac technologique - Brevet de Technicien (BT)	<i>Niveau V :</i> - Certificat d'Aptitude Prof. (CAP) - Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)  <i>Niveau IV :</i> - Bac professionnel (Bac pro.) - Brevet Professionnel (BP) - Brevet des métiers d'art (BMA)  <i>Niveau III</i> - Diplôme des Métiers d'Art (DMA)	<i>Système LMD :</i>  - Licence (Bac + 3 années) <i>Remplace DEUG et Licence</i>  - Master recherche (Bac + 5 années) <i>Remplace la Maitrise</i>  - Doctorat (Bac + 8 années)	- Brevet de technicien supérieur (BTS) (Bac + 2 années)  - Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) (Bac + 2 années)	- Licence professionnelle (Bac + 3 années)  - Master professionnel (Bac + 5 années) <i>Remplace le DESS</i>  - Diplôme d'établissement (Bac +3 à + 5 années) ex : diplôme d'ingénieur

## 2) Le ministère de la Culture

	<b>Enseignement "pré-professionnel"</b>	<b>Enseignement supérieur et/ou professionnel</b>		
<b>Etablissements</b>	<p><u>Pour les domaines artistiques :</u></p> <p>Niveau territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional)</li> <li>- CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental)</li> </ul> <p>Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)</p>	<p><u>Pour les domaines artistiques :</u></p> <p>Niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle : (ex : CNSMD, Ecole de l'Opéra, CNAC, Ecole des arts de la marionnette...)</li> <li>- Autres établissements (ex : FAI AR)</li> </ul>	<p><u>Pour les domaines techniques / administratifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements conventionnés : (ex : CFPTS, ISTS, ITEM, Ecole nationale de la lutherie, Centre national des apprentis facteurs d'orgues,...)</li> </ul>	<p><u>Enseignement artistique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les CEFEDM</li> <li>- Centre de formation de musiciens intervenants (CFMI)</li> <li>- Etablissements divers...</li> </ul>
<b>Diplômes</b>	<p>Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP) Options : musique, danse, art dramatique</p> <p><i>Remplace le Diplôme d'étude musical (DEM) ...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplômes Nationaux Supérieurs Professionnels (DNSP) de musicien, comédien, danseur... élaborés au sein de la Commission Professionnelle Consultative (CPC)</li> <li>- Titres à finalité professionnelle - ou rien !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Titres à finalité professionnelle</li> <li>- Diplômes de l'Education Nat.</li> </ul> <p><i>Pas de diplômes délivrés au nom du ministère de la Culture, Projet de DNSP dans le domaine du son à l'étude.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'Etat (DE) Option musique, danse, théâtre, cirque</li> <li>- Certificat d'aptitude (CA)</li> </ul>

### 3) Les organismes de formation publics ou privés

	<b>Formation professionnelle non certifiante</b>	<b>Formation professionnelle certifiante</b>
Modes de validation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificats, attestations...</li> <li>- Pas de validation</li> </ul>	Titres à finalité professionnelle, inscrits au RNCP

### 4) La branche professionnelle du spectacle vivant : la CPNEF-SV

	<b>Formations professionnelles non certifiantes</b>	<b>Formations professionnelles certifiantes</b>
Modes de validation	<p>Certificat de Compétence Professionnelle (CCP)</p> <p>Le CCP a pour objet d'attester d'une compétence professionnelle relative à un métier (ou plusieurs) du spectacle vivant.</p> <p>Deux premiers CCP sont en cours de création :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion sonore ;</li> <li>- prévention des risques.</li> </ul>	<p>Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).</p> <p>Le CQP a pour objet d'attester l'acquisition d'une qualification professionnelle relative à un métier ou un emploi du spectacle vivant.</p> <p>Un accord entre les partenaires sociaux fixe les conditions générales de mise en œuvre des CQP.</p> <p>Actuellement il n'existe pas de CQP dans le spectacle vivant. Un CQP d'électricien est à l'étude.</p>

# Sigles et acronymes

- AFDAS :	Fonds d'assurance formation des activités spectacle, cinéma, audiovisuel, loisirs, publicité et distribution directe	- CQP :	Certificat de Qualification Professionnelle
- BEP :	Brevet d'Etudes Professionnelles	- CRD :	Conservatoire à Rayonnement Départemental
- BMA :	Brevet des Métiers d'Art	- CRR :	Conservatoire à Rayonnement Régional
- BP :	Brevet Professionnel	- DADS :	Déclaration Annuelle des Données Sociales
- BT :	Brevet de Technicien	- DIF :	Droit Individuel à la Formation
- BTS :	Brevet de Technicien Supérieur	- DMA :	Diplôme des Métiers d'Art
- CA :	Certificat d'Aptitude	- DNOP :	Diplôme National d'Orientation Professionnelle
- CAP :	Certificat d'Aptitude Professionnelle	- DNSP :	Diplôme National Supérieur Professionnel
- CCP :	Certificat de Compétence Professionnelle	- DUT :	Diplôme Universitaire de Technologie
- CEFEDM :	CEntre de Formation des Enseignants de la Danse Et de la Musique	- FPC :	Formation Professionnelle Continue
- CEPI :	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial	- GPEC :	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- CFMI :	Centre de Formation de Musiciens Intervenants	- GRH :	Gestion des Ressources Humaines
- CFA :	Centre de Formation des Apprentis	- ITEM :	Institut Technique Européen des Métiers de la Musique
- CIF :	Congé Individuel de Formation	- IUT :	Institut Universitaire de Technologie
- CNC :	Commission Nationale des Certifications Professionnelles	- IUP :	Institut Universitaire Professionnalisé
- CNFPT :	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	- LMD :	Licence Master Doctorat
- COEF :	Contrat d'Objectif Emploi Formation	- OPCA :	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- COT :	Contrat d'Objectif Territorial	- OPACIF :	Organisme Paritaire Collecteur Agréé du Congés Individuel de Formation
- CP :	Contrat de Professionnalisation	- PF :	Plan de Formation
- CPC :	Commission Professionnelle Consultative	- PPAE :	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
- CPNEF-SV :	Commission Paritaire Nat. Emploi Formation Spectacle Vivant	- PRDF :	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- CPRD :	Contrat de Plan Régional de Développement des formations prof.	- RNCP :	Répertoire National des Certifications Professionnelles
		- VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience